

ÉLÉMENTS DE COMPARAISON DE TROIS THÉORIES LINGUISTIQUES DE LA POLYPHONIE ET DU DIALOGISME

Patrick Dendale¹ & Danielle Coltier
Université d'Anvers & Université du Maine

Il y a presque autant de conceptions de la polyphonie que d'auteurs qui s'en servent².

La théorisation de la notion de polyphonie en linguistique a pour origine des réflexions menées par Ducrot dans les années 80 (Ducrot 1980, 1982, 1984a, 1984b, Anscombe & Ducrot 1983). En vingt ans, ce qu'on appelle aujourd'hui « la théorie de la polyphonie » a connu de nombreuses variantes. Les premières apparaissent dans Ducrot lui-même ; d'autres s'y ajoutent lorsque des linguistes de plus en plus nombreux se mettent à appliquer les conceptions de Ducrot à l'analyse de nouveaux phénomènes de langue (entre autres le conditionnel³) ou proposent de re-théoriser certains éléments de la théorie originale, pour la rendre applicable aux textes littéraires par exemple (cas de la ScaPoLine).

Parallèlement à Ducrot et à la ScaPoLine, les chercheurs en praxématique créent à la fin des années 90 une autre souche de la théorie de la polyphonie, basée sur l'exploitation linguistique des écrits de Bakhtine. Eux parlent de *dialogisme*.

¹ Cette étude a été rendue possible grâce au projet Tournesol 2005 (T2005.13) de la Communauté flamande et au projet BOF-KI 2003 (05S-3717) de l'Université d'Anvers.

² D'après Nölke, Flétum & Norén (2004 : 13).

³ Voir Abouda, Donaire, Korzen & Nölke, Haillet, Vuillaume (références dans Dendale & Tasnowski 2001), Kronning 2005.

Ce qu'on nomme communément *théorie de la polyphonie* n'est donc pas un bloc monolithique ; c'est un ensemble pluriel de cadres théoriques ou de théorisations.

De chacune de ces théorisations existent des présentations : Ducrot 1984, Nölke 1994, Nölke, Flottern et Norén 2004⁴, Bres 1998. Il n'existe pas encore, à notre connaissance, de comparaison de ces théorisations. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cet article.

1. OSWALD DUCROT : THÉORIE POLYPHONIQUE DE L'ÉNONCIATION

1.1 Textes

On trouve les premières références à la notion de polyphonie dans *Les mots du discours* de Ducrot *et al.* 1980⁵. Ducrot revient ensuite sur la notion dans Anscombe et Ducrot (1983 : 174-179) dans Ducrot 1983, en 1986 dans une étude sur Bally, reprise dans Ducrot 1989, en 1993 dans un article sur la modalité (p. 114) et le plus récemment, en 2001, dans « Quelques raisons de distinguer “locuteurs” et “énonciateurs” ».

C'est dans le chapitre VIII du livre *Le Dire et le Dit* (1984) qu'on trouve la première systématisation des réflexions et données polyphoniques de ce que Ducrot appelle « théorie polyphonique de l'énonciation » (1984a : 171) ou « théorie de la polyphonie » (Ducrot 1982 et 1984a : 73). Ce chapitre est la refonte de deux articles (Ducrot 1982 et 1984), « remaniés, l'un et l'autre, pour le fond comme pour la forme » (1984a : 171n.)⁶. La notion de polyphonie apparaît aussi ailleurs dans *Le Dire et le Dit* (chap. VII), mais le chapitre VIII « [reste] le texte de référence pour qui cherche une introduction à la polyphonie ducroitienne » (Nölke *et al.* 2004 : 19). On peut considérer ce texte comme la « version standard » de la théorie de la polyphonie ; elle se différencie sur certains points de la version de 1980 (cf. § 1.6).

1.2 Origine, paternité, principes de base

a) Principes sous-jacents

Le chapitre VIII de *Le Dire et le Dit* est intitulé « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation ». Il ne donne en effet qu'une esquisse de théorie (bien loin de la modélisation quasi-axiomatique imaginée par les polyphonistes scandinaves) et il s'agit plus d'une théorie de l'énonciation que d'une théorie de la notion même de *polyphonie* (cf. Larcher 1998 : 207).

La première partie du chapitre (p. 171-188) présente les principales notions de la discipline que Ducrot nomme *pragmatique linguistique ou pragmatique sémantique* (p. 173) dans la seconde partie (p. 189-233) que Ducrot esquisse sa « théorie de la polyphonie » (p. 173). L'objectif est de « contester – et, si possible, de remettre en postulat [...] que les recherches sur le langage, depuis au moins deux siècles, prennent comme allant de soi » (p. 171), à savoir l'unicité du sujet parlant ou du sujet de l'énonciation (p. 189). Ce postulat – appelé aussi *prélatable* (p. 171), *thèse* (p. 191) ou *théorie* (p. 189) – consiste à poser que « chaque énoncé possède un et un seul auteur », « fait entendre une seule voix » (p. 171). Pour Ducrot, il conduit à repousser « dans le domaine de l'anormal les exemples qui feraient apparaître une pluralité de points de vue juxtaposés ou imbriqués » (1984a : 172). La théorie de la polyphonie entend, elle, donner une réalité et une place à cette pluralité de voix, de points de vue, coprésents dans l'énoncé.

b) Origine et paternité

Le mot *polyphonie* se trouve chez Bakhtine dès 1929. Ducrot lui a-t-il emprunté la notion ? Pas sûr⁷. La première fois qu'il en parle, il l'attribue à « certains grammairiens », à savoir Baylon et Fabre (1978)⁸, qui l'emploient dans leur *Grammaire systématique de la langue française* « à propos des mots que le locuteur ne prend pas à son compte, mais met, explicitement ou non, entre guillemets »

⁴ Désormais Nölke *et al.* 2004.

⁵ Voir le chap. 1 (p. 44-55), l'annexe du chap. 2 (p. 91-92) et le chapitre annexe.

⁶ Voir, dans ces articles, des passages éclairants absents de Ducrot 1984b, p. ex. sur les énoncés sans locuteur (1984b : 16) et (1982 : 76).

⁷ Voir aussi Nölke *et al.* 2004 : 18, n. 1.

⁸ Pour Larcher (1998 : 204-206) ceux-ci empruntent sûrement la notion aux théoriciens du style indirect libre, dont Bakhtine fait partie (cf. *Le marxisme et la philosophie du langage*, chapitre 11).

(Ducrot 1980 : 44). En 1982 Ducrot réfère à Bakhtine comme à celui qui « a élaboré le concept de polyphonie » (1982 : 65, 1984a : 171) :

La notion de polyphonie a été utilisée par Bakhtine pour qualifier une catégorie de romans, ceux de Dostoïevski p. ex., où coexistent une pluralité de modes narratifs différents, et qui donnent au lecteur l'impression que plusieurs narrateurs s'adressent à la fois à lui. (1984b : 3)

Mais sa lecture de Bakhtine paraît incomplète quand il affirme :

[la] théorie de Bakhtine, à ma connaissance, a toujours été appliquée à des textes, c'est-à-dire à des suites d'énoncés, jamais aux énoncés dont ces textes sont constitués. (1984a : 171)

Bakhtine recourt en effet à deux termes : *polyphonie* et *dialogisme*. Si *polyphonie* concerne bien les textes, *dialogisme* désigne « un principe qui gouverne toute pratique langagière, et au-delà, toute pratique humaine » (Nowakowska 2005 : 25-26) et donc aussi l'énoncé. Si Ducrot connaissait les textes de Bakhtine, comment se fait-il qu'il ait préféré le terme de *polyphonie*? *Dialogisme* lui eût mieux convenu, d'autant plus qu'il recourt bien à la notion de *dialogue* dans sa description des phénomènes polyphoniques⁹. Bref, pour Bres (1996 : 39) et Nowakowska (2005 : 27) « Ducrot (1984) et ses épigones [...] parlent de *polyphonie* là où Bakhtine parle de *dialogisme* ». C'est que Bakhtine n'est sans doute pas l'inspirateur direct de Ducrot. C'est plutôt Bally qui joue ce rôle, comme le montre la citation suivante :

C'est en lisant Bally, et spécialement le début de *Linguistique générale et linguistique française* (1^{re} partie, 1^{re} section), que j'ai été amené à esquisser une théorie linguistique de la polyphonie. (Ducrot 1986 : 37, cf. aussi p. 13-14)

1.3 Définition de la polyphonie

Ducrot (1984a) ne définit nulle part clairement la notion de *polyphonie*¹⁰. Au mieux trouve-t-on chez lui une caractérisation de ce qu'il appelle une *conception polyphonique du sens* :

c'est l'objet propre d'une conception polyphonique du sens que de montrer comment l'énoncé signale, dans son énonciation, la superposition de plusieurs voix. (p. 183)

C'est en lisant Bally, et spécialement le début de *Linguistique générale et linguistique française* (1^{re} partie, 1^{re} section), que j'ai été amené à esquisser une théorie linguistique de la polyphonie. (Ducrot 1986 : 37, cf. aussi p. 13-14)

Cette caractérisation contient la notion de *voix*, mot fréquent dans Ducrot 1984a¹¹ et récurrent aussi dans les traductions françaises de Bakhtine (p. ex. 1970 : 32). Or ce mot est ambigu. Que sont ces *voix* ?

S'agit-il, métonymiquement, des *personnages* qui, selon l'énoncé, s'expriment dans l'énonciation (instances énonciatives ou « êtres discursifs »)? Les citations sous (1) donnent à le croire :

- (1) — plusieurs voix *parlent* simultanément (p. 171, n.i.)

— Quant à l'énonciateur *E₁*, celui selon qui Pierre fumait autrefois, il est assimilé à un certain *ON*, à une *voix collective*, à *l'intérieur de laquelle le locuteur est lui-même rangé* (p. 231, n.i.)¹²

Ou s'agit-il de *points de vue, positions ou attitudes* (Ducrot 1984a : 204) de ces êtres¹³, ce que suggèrent les extraits sous (2) :

- (2) — D'où l'idée que le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation, peut y faire apparaître des voix qui ne sont pas celles d'un locuteur. (p. 204, n.i.)

— j'ai substitué l'expression « faire entendre une *voix* » à leur expression originale qui est « mentionner *un discours* » (p. 210, n.i.)

Conséquence théorique de cette ambiguïté : deux définitions opératoires de la notion de polyphonie :

- (3) — a. Il y a polyphonie quand il y a dans un seul et même énoncé superposition ou pluralité d'instances énonciatives.

b. Il y a polyphonie quand il y a dans un seul et même énoncé superposition ou pluralité de points de vue.

La double interprétation possible du mot *voix* explique certaines variations ultérieures de la théorie de la polyphonie ou du dialogisme.

11 Quatorze occurrences du terme.

12 Interprétation homologuée par la caractérisation donnée dans Ducrot (1980 : 44-45, n.i.) : « Je parlerai au contraire d'interprétation *polyphonique* si l'acte illocutionnaire d'assertion au moyen duquel on caractérise l'énonciation est attribué à un personnage différent du locuteur *L* », où il est clairement question de personnages ou « instances énonciatives ». Cf. aussi dans Kroning (1996 : 43) : « deux voix expriment chacune son prvt ».

13 Selon Flotum, c'est ainsi que Nölke les interprète : « With a polyphonic conception of meaning, the aim is to demonstrate how utterances can signal the presence of several voices, or points of view in Nölke's terminology » (Flotum 2001a : 118, n.i.).

9 P. ex. *dialogue interne, dialogue cristallisé* dans 1984a (198, 218) ; 1986 (25). On trouve *cristallisation du dialogue* dès Ducrot (1980 : 53).

10 Sept occurrences de *polyphonie* dans ce chapitre, cinq de *polyphonique*.

1.4 Cadre descriptif

Le postulat central de la théorie de la polyphonie de Ducrot est que ce qu'on appelle communément *sujet parlant* regroupe en fait plusieurs types de personnages ou « instances énonciatives » : le *locuteur*, l'*énonciateur* et le *producteur empirique*, distingués par les responsabilités différentes qu'ils ont.

1. *Le locuteur* se définit par l'occurrence de mots (1984 : 204) ; il est l'être qui, « dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé » ; et qui dans l'énoncé « est désigné par les marques de la première personne (celui qui est le support des procès exprimés par un verbe dont le sujet est *je*, le propriétaire des objets qualifiés de *miens*, celui qui se trouve à l'endroit appelé *ici*) » (Ducrot 1984a : 190).

À « l'intérieur même de la notion de locuteur », Ducrot distingue entre *le locuteur en tant que tel* (symbolisé par *L*) et *le locuteur en tant qu'être du monde* (symbolisé par λ) (p. 199). *L* et λ sont tous les deux « des êtres de discours, constitués dans le sens de l'énoncé » (p. 199), mais λ est une personne « complète », « qui possède, entre autres propriétés, celle d'être l'origine de l'énoncé » (p. 199), alors que *L* est une personne qui est prise dans sa seule propriété d'être l'origine de l'énoncé, le responsable de l'énonciation. Selon ces définitions, *Je* dans (4)a) réfère au locuteur en tant qu'être du monde, λ (p. 200), alors que *Je* dans (4)b) réfère au locuteur en tant que tel, *L*, pris dans son activité d'énonciation¹⁴ :

- (4) a. Je suis triste
b. Je te jure que c'est vrai

2. Les *énonciateurs* (symbolisés par *E₁*, *E₂*, ...) ne se définissent pas par l'occurrence de mots ; ce sont pour Ducrot des êtres qui expriment des *points de vue*, des êtres « censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils "parlent", c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue

comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles » (p. 204).

*Le producteur empirique*¹⁵ (1984a : 172) est l'être qui a physiquement produit l'énoncé. Il appartient au monde extralinguistique et en tant que tel, pour Ducrot, la description linguistique n'a pas à le prendre en compte, car il ne s'inscrit pas comme indication sémanlique dans l'énoncé. Si celui-ci y réfère, c'est toujours à travers le personnage du *locuteur*.

(5) — Ah, je suis un imbécile eh bien, tu vas voir... (Ducrot 1982 : 66, cf. aussi Ducrot 1984a : 191-192)

3. Importante encore dans le métalangage de Ducrot (1984), la notion de *point de vue* (désormais *pdv*), souvent associée par Ducrot à celles de *position* et d'*attitude*. Aucun de ces termes n'est vraiment défini. Un *pdv* pour Ducrot n'est pas un énoncé au sens d'une « suite de mots » (p. 218), mais une « proposition au sens logique » (p. 219), une « entité sémantique abstraite » (p. 218), pas nécessairement liée donc à un signifiant. Ainsi le *pdv* affirmatif sous-jacent à l'énoncé (6)a), à défaut d'un énoncé qui y corresponde littéralement, est (6)b) :

- (6) a. Pierre n'a pas fait grand-chose (p. 218)
b. Pierre a fait plein de choses / a beaucoup travaillé

Le *pdv* de Ducrot correspond à la *proposition* dans d'autres cadres théoriques, vériconditionnels par exemple. Ce choix terminologique s'explique par la conception anti-descriptiviste du rapport langue/réalité que défend Ducrot et par sa conception argumentative de la langue (Dendale et Coltier 2003) : « ce qu'on appelle *idée*, *dictum*, *contenu*

15 Nommé aussi *sujet parlant* par Ducrot, ce qui ne facilite pas les choses. Ce double sens, hyponyme ou hyponyme, qu'on retrouve dans Ducrot 1984a, 1984b et 1982 est illustré respectivement par les citations (i) et (ii).

(i) Le locuteur constitue donc le premier type de « sujet parlant » (1982 : 75)

(ii) Sauf erreur, je n'ai pas encore employé, dans mon exposé, le terme de « locuteur ». Il a été question seulement du « sujet parlant », c'est-à-dire d'une personne extérieure à l'énoncé, et qui cherche, au moyen de celui-ci, à communiquer diverses indications sur l'énonciation (1984b : 15)

Dans Ducrot (1984a) *sujet parlant* est en gros hyponyme dans la première partie du chapitre (p. ex. p.171, 178, 190), lorsque Ducrot le prend au sens qu'il a chez les linguistiques à qui il s'oppose, et hyponyme dans la seconde partie du texte (p. ex., p.198, 199, 200, 206, etc.). Dans cette seconde acceptation, il est parfois doublé d'un adjectif, comme *effectif* (p. 195), *empirique* (p. 207) ou d'une apposition comme *être empirique* (p. 199).

14. Ducrot ne fait pas systématiquement la distinction entre les deux. Ainsi il écrit, à propos de l'échange — Où étais-tu la semaine dernière ? — La semaine dernière, j'étais à Lyon : « Si l'on note "L" l'individu à qui la question est adressée et qui articule la réponse, c'est bien L qui est désigné par je (c'est de L qu'il est dit qu'il était à Paris) et c'est encore L qui prend la responsabilité de l'acte d'affirmation véticulé par l'énoncé. » (p. 191) nous aurions mis λ à la place du L.

propositionnel, dit-il, n'est constitué par rien d'autre [...] que par une ou plusieurs prises de positions» (Ducrot 1993 : 128). Les *pdy* ne sont pas des «réactions» à propos de faits mais des «façons de voir les faits» (1989 : 190-191). Tout contenu d'énoncé est nécessairement pour Ducrot un pdv, qu'il soit évaluatif, ou, à première vue *descriptif*, comme dans *Paul a cessé de fumer*.

1.5 Phénomènes décrits par Ducrot (1984a)

Ducrot (1984a) analyse comme polyphoniques les phénomènes langagiers suivants :

- la «*double énonciation*» (1984a : 203) dont relève entre autres le discours rapporté direct
- la *négation* dite polémique
- l'*ironie* (et l'auto-ironie)
- les *actes de langage* indirect
- l'*acte des concessions et ceteris*
- les *présuppositions*

Dans d'autres textes, il décrit d'autres phénomènes en termes de polyphonie. Nous ne les présentons pas ici, faute de place.

1.6 Quelques variantes et mutations de la théorie

La version «standard» (1984a) de la théorie de la polyphonie de Ducrot résulte de diverses mutations de versions antérieures : les énonciateurs, responsables d'*actes de langage* en 1980, 1982 et 1984b, le sont de *pdy*, *positions ou attitudes* en 1984a. La distinction entre destinataire («la personne censée être l'objet des actes *allocutaires*», 1980 : 233) et allocutaire («la personne à qui l'énonciation est censée adressée»), n'est plus utilisée dans 1984a. L'*opposition polyphonie et discours rapporté* (direct et indirect) (1980 : 44) est abandonnée en 1984a, où le DR rentre dans les phénomènes de polyphonie.

2. HENNING NØLKE ET LA SCAPOLINE : MODÉLISATION DE LA POLYPHONIE

2.1 Textes

Dès 1985, Nølke applique dans une série d'études empiriques (voir § 2.5), rassemblées dans *Le regard du locuteur t. I et II*, une description polyphonique de l'énonciation inspirée de Ducrot. Au fil des

analyses, Nølke adapte le cadre théorique sous-jacent à ces études et élaboré sa propre version de la théorie de la polyphonie. En 1994 il en fait une synthèse dans *La linguistique modulaire* (p. 145-162, 178-193). Il continue après à préciser et à modifier cette théorie. Les mises à jour se multiplient surtout à partir de 1999¹⁶. C'est l'année où Nølke obtient un projet de recherches (*Polyphonie. Recherches en linguistique et littérature*). Dans le cadre de ce projet sera développée la Théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique ou *Scapoline*. Son projet redynamise véritablement la réflexion sur la polyphonie, en Scandinavie (journées d'étude, publication régulière de Documents de travail), mais aussi ailleurs en Europe. En 2004, nouvelle synthèse de la théorie dans *Scapoline. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique* (Nølke et al. 2004). Nous présentons ici les éléments de cette version de la Scapoline, assortis par endroits des vues qui étaient celles de Nølke en 1994.

2.2 Origine, paternité, base théorique

a) Origine et paternité

Les linguistes polyphonistes affichent leur filiation : «La Scapoline représente une approche polyphonique qui reste fidèle à la conception duocrienne de la polyphonie – du moins en principe» (2004 : 19). Bakhtine n'y est guère plus qu'une référence commune aux volets linguistique et littéraire du projet.

Bien que la source d'inspiration soit commune – littéraires comme linguistes se réclamant les *fisic* travaux de Bakhtine comme source d'inspiration – il s'est vite avéré que nous n'entendions pas la même chose par polyphonie. Ce terme donnait lieu à des malentendus et le besoin d'une théorisation s'est fait sentir. (2004 : 13)

b) Bases théoriques

Le but de la Scapoline est la description sémantique de la langue (Nølke et al. 2004 : 23) ; la théorie polyphonique se veut une «théorie énonciative, sémantique, discursive, structuraliste et instructionnelle» (2004 : 28), descriptif lapidaire, succinctement glosé comme suit :

Elle est énonciative parce qu'elle traite de l'énonciation; elle est sémantique parce que son objet est le sens des énoncés; elle est discursive parce que le

¹⁶ Nølke 1999, 2001a, 2001b, 2002, 2004, Nølke & Olsen 2000, Nølke et al. 2004.

sens est considéré comme étant constitué de traces d'un discours cristallisé et parce que ce sens concerne l'intégration discursive de l'énoncé, elle est structuraliste parce qu'elle part d'une conception structuraliste de l'organisation du discours; elle est instructional parce qu'elle fournit des instructions pour l'interprétation de l'énoncé. (2004 : 28)

Refusant de se limiter à décrire les virtualités de la langue, elle entend aussi expliquer les effets particuliers de tel élément de langue dans tel ou tel texte concret, et déterminer l'identité intratextuelle concrète des êtres qui saturent la source des pdv. Mais la ScaPoLine se veut aussi un « appareil opérationnel » pour la description de *textes* (littéraires ou non) (Nölke et al. 2004 : 21). Le passage du niveau de l'énoncé (ScaPoLine standard) à celui du texte (ScaPoLine étendue) est assuré par les « passages polyphoniques », petits fragments de texte caractérisés par une cohérence polyphonique (2004 : 25-26).

2.3 Définition de la polyphonie

En 1994, Nölke écrit :

La polyphonie, c'est bien évidemment cette présence de différents points de vue ou de « voix » dans un seul énoncé. (p. 146)

Dans cette définition, on retrouve les « voix » et les « points de vue » de Ducrot. La ScaPoLine, elle, parle de polyphonie si l'énoncé véhicule plus d'un point de vue (2004 : 52) : elle définit donc la polyphonie exclusivement en termes de points de vue.

Nölke distingue différents types de polyphonie : polyphonie interne, polyphonie interne au sens strict, polyphonie externe et polyphonie externe au sens strict. Nous y reviendrons.

2.4 Cadre descriptif

Ducrot « ne s'est jamais intéressé à développer lui-même une véritable théorie de la polyphonie qui, pour lui, a plutôt été un outil servant dans la Théorie de l'Argumentation dans la Langue » (Nölke et al. 2004 : 19). La ScaPoLine voudrait offrir une théorisation du cadre descriptif. Elle propose des distinctions restées implicites chez Ducrot, introduit des « conventions terminologiques nouvelles » (2004 : 20) pour nommer ce qui était sans nom chez Ducrot, précise certains points restés informels.

1. Nölke et la ScaPoLine conservent les distinctions *phrase/énoncé*, *signification/sens*, mais ils vont plus loin en considérant le sens (et pas la seule signification) comme un ensemble d'instructions « présentées

par l'émetteur afin de permettre au(x) récepteur(s) d'arriver à la bonne interprétation, comprise comme l'interprétation intentionnée » (Nölke et al. 2004 : 23).

Pour la ScaPoLine, interpréter un énoncé c'est d'abord chercher à saturer les variables posées par la signification de la phrase. Si cette saturation se fait par défaut (2004 : 24), elle donne lieu à une « interprétation minimale » (Nölke 1994 : 52). L'idée d'une interprétation minimale, résultat d'un raisonnement par défaut, repose sur un postulat : il y a « pour tout énoncé une sorte de contexte neutre qui est indiqué ou construit par la forme linguistique » (Nölke 1994 : 52). Cette interprétation est ensuite complétée ou modifiée par des éléments du co(n)texte et donne lieu à une « interprétation pragmatique » ou « complète » (Nölke 1994 : 52, Nölke et al. 2004 : 27 n. 1).

Pour préciser le niveau d'analyse, la ScaPoLine distingue entre structure et configuration polyphoniques (2004 : 28-29). La première concerne le niveau de la phrase et reflète les cotextes dans lesquels un énoncé peut s'insérer ; la seconde « fournit des instructions relatives à l'interprétation de l'énoncé de la phrase » et « serv[ent] de pont aux analyses textuelles et par la suite aux analyses proprement littéraires » (Nölke et al. 2004 : 30).

2. La configuration polyphonique se définit au moyen de trois éléments : *les points de vue, les êtres discursifs, les liens énonciatifs*, éléments qui peuvent éventuellement se retrouver aussi dans la structure polyphonique.

3. Les points de vue sont des entités sémantiques comportant une source, un *Jugement*, un *contenu propositionnel* (2004 : 31-32). La source du pdv est saturée par un être discursif, plus ou moins déterminé au niveau de la structure polyphonique. Le *Jugement* par défaut est « il est vrai que », mais cela peut aussi être une modalité complexe, telle « probablement », « peut-être ».

On distingue différents types de pdv : pdv simple, pdv hiérarchique (portant sur un autre pdv, p. ex. « *pdv1* est injustifié »), pdv relationnel (traduisant les liens que des connecteurs construisent entre deux pdv sur l'axe syntagmatique, p. ex. *(pdv1 est la conséquence de pdv2)*).

Le pdv simple est soit un pdv dont le contenu est posé, soit un pdv dont le contenu est présupposé (sa source est dans ce cas l'opinion générale) (2004 : 34). Pour la ScaPoLine, tout énoncé contient au moins un pdv simple posé.

4. Les êtres discursifs (é-d) sont des êtres « susceptibles de saturer la variable “être la source d'un pdv” » (1994 : 37). On a : le *locuteur de l'énoncé* (L_0), le *locuteur textuel* (L_t), l'*allocoutaire de l'énoncé* (A_e), l'*allocutaire textuel* (A_t), le *tiers individuel* (représenté par des pronoms de troisième personne, des noms propres et des SN à référence non générique) et le *tiers collectif* ou opinion publique (ON). Il y a plusieurs ON : *ON homogène* (loi, doxa, vérité générale) et *ON hétérogène* ou *polyphonique* (composé de personnes individuelles, parmi lesquelles on peut trouver le locuteur et l'allocutaire) (2004 : 39).

LOC, le locuteur-en-tant-que-constructeur-du-sens, « assume la responsabilité de l'énonciation » et « construit les éléments dont se compose la configuration polyphonique » (2004 : 30); il construit les é-d comme des images (subjectives) de différentes « personnes linguistiques » (2004 : 37), les 1^{re}, 2^e, 3^e personnes et LOC ne fait que les mettre en scène ; lui-même n'entre pas en scène (2004 : 31).

5. Les *liens énonciatifs* sont des relations instaurées par LOC entre les é-d et les pdv. Ils précisent la position des divers é-d par rapport aux divers pdv de la configuration (2004 : 43).

La ScaPoLine oppose *lien de responsabilité* et *liens de non responsabilité*. Pour chaque pdv on doit déterminer un (ou plusieurs) responsables ou sources. « Un é-d est responsable de pdv si et seulement si cet é-d est la source de pdv » (2004 : 44). Le lien de responsabilité est le plus important des liens, il est « indivisible », ce qui veut dire qu'il n'y a qu'un seul type de lien de responsabilité. Les liens de *non-responsabilité* sont divers ; leur classification n'est pas encore stabilisée (Flotnum 2001). La classification non close proposée par Nölke et Olsen (2000) en *accord*, *désaccord*, *réfutation*, *neutre*, etc., est d'une autre nature que celle p. ex. proposée par Flotnum, basée sur les fonctions des connecteurs (argumentatifs, contre-argumentatifs, reformulatifs) et lien de topicalisation (2004 : 46-47). On peut en effet classer selon des critères *sémantico-logiques* (lien *réfutatif* vs lien *non réfutatif*) ou selon des critères *sémantico-pragmatiques*. A côté des liens de responsabilité et de non-responsabilité, apparaît encore un *lien de représentation* (L_0 ne prend la responsabilité d'aucun discours représenté).

La structure polyphonique peut (mais ne doit pas) contenir des instructions quant aux liens spécifiques à établir au moment de l'interprétation (2004 : 43).

2.5 Phénomènes décrits par Nölke et la ScaPoLine

Nölke décrit comme polyphoniques les faits langagers suivants (voir Nölke 1993 et 2001a) :

- le subjonctif
- les adverbes de phrase comme *peut-être*
- la négation
- certains connecteurs
- le conditionnel
- les marqueurs évidentiels *il semble que* et *il paraît que*

3. JACQUES BRES¹⁷ : PRAXÉMATIQUE ET DIALOGISME VERSUS POLYPHONIE

3.1 Textes

Le premier texte de Bres traitant du dialogisme que nous ayons trouvé est Bres 1988. Les procédures d'analyse dialogiques n'y sont pas encore exposées. En annexe d'un article de 1996, « Le texte journalistique et son écriture », on trouve quelques rapides « repères théoriques » pour l'application de la notion de dialogisme en linguistique. Dans deux autres articles (1998 et 1999) sont exposés les principes et les conventions de la théorisation de la notion de dialogisme, ainsi qu'une analyse succincte d'une série de marqueurs dialogiques. D'autres articles ont suivi : Bres et Verine 2002, Bres et Nowakowska 2004, 2005, Nowakowska 2005, Bres 2005a et 2005b. Un aperçu synthétique du cadre théorique et de ses principes peut être trouvé dans les rubriques « Dialogique », « Dialogisme », « Dialogisme (Marqueurs de -) », signées par Bres, du dictionnaire de Détrie, Siblot et Verine (2001).

3.2 Origine, paternité et bases théoriques

a) Origine et paternité

Le rapport entre Bakhtine et la notion de dialogisme réhabilitée par la praxématique est très étroit. Opérant un réel « retour aux sources », basé sur une relecture minutieuse de Bakhtine, ces recherches ouvrent 17 Nous nous limitons faute de place aux seules études de Bres, parfois en collaboration avec Nowakowska ou Verine.

une voie parallèle à celle que trace Ducrot dans le champ d'étude de la polyphonie/dialogisme, et engendrent à notre sens une toute autre « souche » de la théorie, tout en restant sur certains points assez proches de la théorisation de Ducrot.

b) Principes sous-jacents

Particularité de l'approche des praxématiciens : l'importance accordée au dialogue. Pour eux, le dialogue est omniprésent dans l'activité humaine : dialogue « externe », défini par l'enchaînement de tours de parole (Bres 2001 : 89), dialogue « interne » (ou dialogisme), caractérisant l'énoncé pris en soi : « Un énoncé, quel qu'il soit, répond à des énoncés qui l'ont précédé et suscite et anticipe sur des énoncés ultérieurs qu'il suscite » (Bres 2001 : 84). Ce principe vaut tant pour le genre monologal que pour le genre dialogal.

Sont distingués *dialogisme interdiscursif* et *dialogisme interlocutif* (l'autodialogisation est laissée provisoirement de côté). Le dialogisme interdiscursif est « *rétro-actif* » : c'est le dialogue que l'énoncé entretient avec les discours *précédemment tenus* par d'autres énonciateurs sur un même objet. Ainsi (7), question écho, ou (8), avec marqueur de confirmation *oui*,

(7) — Ce qu'il attend de lui ? *Pas grand-chose*

(8) — Oui, *le climat change* (*Titre dans Le Monde*)

sont dans un rapport de « dialogue » avec des énoncés qui précédent : une question dans (7), une question ou une affirmation dans (8). Le *dialogisme interlocutif* est « *pro-actif* » : le discours de l'énonciateur anticipe sur la « réplique non encore dite, mais sollicitée et déjà prévue » de l'énonciataire. Exemple-type : le marqueur de reformulation, par lequel le locuteur anticipe sur une demande d'explication que formulera ou pourra formuler l'interlocuteur :

(9) — *On reconnaît bien vite que c'était deux bessons, c'est-à-dire deux jumeaux d'une parfaite ressemblance* (*Bres, communication, Lyon*
4 mars 2005)

3.3 Définition du dialogisme

Bres signale (avec Nowakowska) que « La notion de dialogisme, [...] chez Bakhtine, n'est pas vraiment définie ». Bakhtine en reste « à une appréhension relativement générale [de la notion], qui n'est pas directement opératoire ». D'où la nécessité de la définir et de la cadrer

« au risque que cette définition et ces cadres s'avèrent à l'usage trop étroits, et doivent donc être déplacés » (Bres et Nowakowska 2005 : 1).

Le dialogisme est pour Bres la « capacité de l'énoncé à faire entendre, outre la voix de l'énonciateur¹⁸, une (ou plusieurs) autre(s) voix qui le feuillettent énonciativement » (2001 : 83). Définition proche de celle de la polyphonie par Ducrot. Aussi Bres précise-t-il :

Le dialogisme est cette dimension constitutive qui tient à ce que le discours, dans sa production, rencontre (presque obligatoirement) d'autres discours. (2001 : 84)

À y regarder de près, on trouve dans Bres plusieurs caractérisations du dialogisme et la même hésitation que chez Ducrot, liée à la plurivocité du terme *voix* : il y a dialogisme lorsque dans un discours il y a la présence :

- d'autres *discours*
- de divers *énonciateurs*

La première caractérisation ressort des extraits ci-dessus, la seconde de la citation qui suit :

Alors que le dialogal se manifeste comme *dialogue externe*, le dialogique relève du *dialogue interne* : dans le cadre d'un énoncé appartenant à un seul et même tour de parole, un même locuteur fait interagir, plus ou moins explicitement, deux (ou plusieurs) énonciateurs dont les voix sont parfois clairement distinctes, parfois superposées, entremêlées jusqu'à l'inextricable. (Bres 2001 : 84)

Dialogue et *dialoguer* sont métaphoriques : ce ne sont pas nécessairement des énonciateurs qui dialoguent, mais leurs discours...

3.4 Cadre descriptif du dialogisme

« Bakhtine ne s'est pas soucié de proposer un cadre méthodologique explicite à la problématique du dialogisme » (Bres 2001 : 84). La praxématique élaborée ce cadre ; elle « opérationnalise » les réflexions de Bakhtine pour permettre une analyse *linguistique* du phénomène. Le noyau en est *l'énoncé actualisé* (E), conçu, à la suite de Bally, comme le résultat de l'application, par l'énonciateur E1, d'un modus à un dictum. Conception qui permet d'opposer énoncé *monologique* et énoncé *dialogique* : dans l'énoncé monologique le modus s'applique à

¹⁸ L'article défini devant *énonciateur* surprend. Bres distingue, nous allons le voir, deux types d'énonciateurs, E1 et e1. Il faut croire qu'*énonciateur* désigne ici E1.

un dictum ; dans l'énoncé dialogique, il s'applique à « une unité présentée comme ayant déjà statut d'énoncé (soit *e*) (ou de fragment d'énoncé), c'est-à-dire ayant déjà fait l'objet d'une modalisation par un autre énonciateur (*e1*) » (Bres 2001 : 85), donc « déjà pourvu d'un énonciateur » (Bres et Verine 2002 : 164). Ainsi *bien*, marqueur de confirmation dans (10),

- (10) *Les trois âgés occidentaux des Kimmers rouges ont bien été assassinés.* (Le Monde)

rend l'énoncé dialogique, la confirmation par le premier énonciateur *E1* portant non sur un dictum, mais sur un énoncé déjà modalisé par *e1*, second énonciateur.

Pour les praxématiens, un phénomène dialogique se caractérise donc essentiellement par un *dédoubllement* énonciatif, signifié (le plus souvent) linguistiquement par un marqueur spécialisé (*bien* dans (10)). Il se traduit, théoriquement, « par la possibilité de distinguer à l'analyse deux énoncés hiérarchisés, l'énoncé enclavé (*E*), pourvu d'un énonciateur (*E1*), et l'énoncé enclavé (*e*), également pourvu d'un énonciateur (*e1*) » (Bres et Nowakowska 2004), et, corollairement, de deux énonciateurs (*E2* et *e2*) et deux systèmes de coordonnées spatio-temporelles (Bres 2001 : 85). *E1* correspond en principe à l'instance réalisée linguistiquement par *je*, alors que *e1* réfère soit à l'énonciataire (marqué par la seconde personne), soit à un tiers (Bres 2001 : 85). La convention typographique des minuscules et minuscules symbolise le rapport *hiérarchique* entre les énoncés *E* et *e*.

L'énonciateur est responsable des actualisations *modale* et *déictique*. L'actualisation *phonétique* ou *graphique* est à mettre au compte d'une instance nommée *locuteur*, qui correspond au *sujet parlant de Bally* (Bres et Nowakowska 2005 : 4). C'est « l'instance de profération du discours » (Détie, Siblot et Verine 2001 : 171). Il peut aussi s'inscrire dans l'énoncé comme producteur du message linguistique (2001 : 173).

3.5 Phénomènes décrits par Bres

L'étude des marqueurs est pour Bres le seul moyen d'étudier linguistiquement le dialogisme (Bres 2001 : 87). Parmi les marqueurs de dialogisme étudiés, certains sont analysés par Ducrot comme marqueurs de polyphonie : c'est le cas des données présentées sous § 1.5. Mais il y a de nouveaux venus. Voici la liste des marqueurs de dialogisme établie à partir de Bres 1998, 1999, 2001 :

- l'ironie
- la négation (y compris la rectification et le renchérissement)
- la confirmation
- la concession et l'opposition
- la présupposition
- l'interrogation
- la comparaison
- la phrase clivée
- le détachement (en début de phrase)
- le détournement
- le conditionnel (dit journalistique)
- la reprise-écho
- la modalisation autonymique
- le discours rapporté

4. COMPARAISON DES TROIS THÉORISATIONS

Les trois approches se fondent sur l'idée centrale que certains énoncés (et/ou phrases), contiennent une pluralité de voix, qu'une description linguistique énonciative peut décrire. Nous tentons une synthèse (trop rapide des convergences et des différences de ces approches).

4.1 Le concept et les termes

Commentons par le *concept* même de polyphonie/dialogisme et les termes choisis pour le désigner.

La base philosophique sous-jacente aux trois approches, mais également présente, est la pensée de Bakhtine. Réel inspirateur pour le cadre descriptif et les études empiriques de Bres, il ne constitue guère plus qu'une référence bibliographique ou une justification *a posteriori* chez Ducrot, chez Nalke et dans le volet linguistique de la Scapoline. On a vu que les termes *polyphonie* et *dialogisme* sont tous les deux utilisés par Bakhtine pour référer à une de pluralité de voix, mais qu'ils ne désignent pas le même concept chez lui : la polyphonie est la multiplicité de voix dans le *texte*, le dialogisme la multiplicité des voix dans l'*énoncé*.

À côté de l'emploi technique qui en est fait chez Bakhtine, les termes *polyphonie* et *dialogisme* ont une motivation morphologique propre (comme nom composé et nom dérivé), telle que l'un oriente naturellement vers une définition en termes de *pluralité de voix* dans

sa généralité et l'autre vers une définition en termes de *dialogue implicite ou cristallisé*. C'est là ce qui oppose, nous semble-t-il, la conception dialogique de Bres et des praxématiciens et la conception polyphonique de Ducrot et des polyphonistes scandinaves, opposition qui se retrouve bien entendu dans leurs définitions des notions : définition en termes de pluralité de voix pour Ducrot, de pluralité de pdv pour les polyphonistes scandinaves, et de dialogue avec des discours antérieurs ou à venir pour Bres et la praxématique.

Des deux concepts, celui de dialogisme est clairement plus spécifique que celui de polyphonie, ce dernier pouvant englober – si on se limite à la motivation interne des deux termes – celui du dialogisme. D'où la question : y a-t-il lieu de conserver les deux termes, les deux concepts ? Question légitime puisque les phénomènes décrits comme dialogiques sont en partie les mêmes que ceux décrits comme polyphoniques. La notion plus spécifique de *dialogisme* apporte-t-elle un plus par rapport à celle plus générale de *polyphonie* ? Et y a-t-il vraiment lieu de voir dans tous les faits de pluralité de voix un vrai dialogue, une véritable interaction entre deux êtres ? Si pour nous le terme de dialogue peut convenir sans trop de problèmes pour décrire des marqueurs de *confirmation* ou de *réfutation*, dire que je « dialogue » avec le discours que je rapporte quand je construis un énoncé en DD est contre-intuitif (cf. *infra*) ou alors *dialoguer* est métaphorique. Il est à ce propos significatif de voir Bres parfois éviter le mot *dialogue* et parler de « *rencontre de discours* » (2001 : 84) ou guillerement le mot : « dans le discours rapporté [...] du type *Pierre a dit : "Le temps va s'améliorer"*, E1 "dialogue" bien avec l'énoncé de E1 dans la mesure où il asserte positivement l'imputation à E1 de l'énoncé e » (Bres et Vérine 2002 : 168).

On voit l'enjeu dans le choix de ces deux termes, enjeu qui fait que chaque auteur a ses raisons de « camper sur son terme », de ne pas utiliser la terminologie mise en place par ses pairs : fidélité à l'emploi original de Bakhtine (pour Bres), fidélité à la tradition instaurée par Ducrot (pour Nölke et la ScaPoLine), fidélité à soi (pour Ducrot). Petite manie courante en linguistique, mais qui ne facilite pas l'enseignement de la discipline...

4.2 Définitions des concepts

Comment définit-on les voix postulées par la polypophonie et le dialogisme ?

Pour Ducrot il y a polypophonie ou pluralité de voix. (1°) quand dans un énoncé sont explicitement présents deux êtres de discours qui ne s'identifient pas – deux locuteurs (cas du DD dans la double énonciation), deux énonciateurs (cas de la négation et de la présupposition) ou un locuteur et un énonciateur (cas de l'ironie) – ; (2°) quand dans un énoncé il y a multiplicité de pdv qui « se juxtaposent, se superposent ou se répondent » (Ducrot 1986 : 26) (cas du DD, de la négation, de la présupposition). *Voix* dans (1°) signifie « instance de la parole », dans (2°) « pdv ».

Nölke et la ScaPoLine définissent explicitement la polypophonie par la présence de différents pdv. Mais là encore, tout n'est pas simple. D'abord parce que tout pdv est lié à une source (sorte d'énonciateur, nous y revenons). Ensuite parce que diverses formes de polypophonie sont distinguées (polypophonie interne et externe, strictes ou non).

Il y a *polypophonie externe* quand l'énoncé contient au moins un pdv attribuable à un être autre que L ou L_0 , et *polypophonie externe au sens strict*, si cet être n'est pas non plus un ON hétérogène (auquel L peut appartenir). Exemples de polypophonie externe : le pdv introduit par *puisque*, par *il paraît que*, le discours rapporté, la diaphonie, la négation métalinguistique.

Il y a *polypophonie interne* quand « l'énoncé véhicule un point de vue, pdv_b, qui est associé à L sans être associé à L_0 » (Nölke 1994 : 154). Exemples de polypophonie interne : les constructions avec présupposition, les pdv introduits par *il me semble que, je me demande si, le subjonctif*. Il y a *polypophonie interne au sens strict*, si personne d'autre que L n'est associé à pdv_b.

Cette typologie de formes de polypophonie est basée sur la nature de la source des pdv, comme si, décidément, le concept de polypophonie ne pouvait s'abstraire d'un certain rapport avec les ê-d.

Les définitions du dialogisme chez Bres sont empreintes de la même hésitation (ou ambiguïté) que chez Ducrot. D'un côté dans l'emploi qui est fait du terme *discours*, pris tantôt comme objet de l'énonciation, tantôt, métonymiquement, comme énonciateur E2 (« dialogue avec le discours de », Bres et Nowakowska 2005 : 12) ; de l'autre, dans des définitions somme toute assez proches de celle de Ducrot, un locuteur « fait interagir » deux ou plusieurs énonciateurs. Le dédoublement énonciatif, caractéristique pour Bres du dialogisme, affecte aussi bien les énoncés (E et e), que les énonciateurs (E1 et e1), voire les énonciataires (E2 et e2).

4.3 Monophonie ?

Les auteurs étudiés admettent tous la possibilité d'énoncés *monophoniques*, fût-il avec certaines réserves. Pour Ducrot, un énoncé où le sujet parlant est unique n'est pas polyphonique. C'est le cas, pour lui, dans *La semaine dernière, j'étais à Lyon* (en réponse à une question comme *Où étais-tu la semaine dernière ?*) : locuteur, énonciateur et producteur empirique coïncident. On est donc amené à le considérer comme monophonique.

Sur ce sujet, les linguistes scandinaves divergent. Pour certains, la monophonie a une réalité : il y a monophonie lorsqu'une phrase ne contient qu'un seul point de vue (Nølle et al. 2004 : 52). Leur exemple est *Il fait beau*. Mais ils se demandent cependant si au niveau de l'énoncé on peut vraiment parler de monophonie. Pour d'autres, p. ex. Kronning (1996), la monophonie est inexistante : il analyse chaque énoncé en plusieurs strates, qui constituent autant de pdv.

Position bivalente chez Bres aussi. D'un côté, il oppose énoncé dialogique et énoncé monologique, en stipulant que dans l'énoncé monologique locuteur et énonciateur coréfèrent (Bres et Verine 2002 : 164) et que l'actualisation modale porte sur un dictum et non sur un énoncé déjà actualisé. De l'autre côté, comme Bakhtine, il considère que le dialogue (et le dialogisme) constitue un trait inhérent au langage (cf. le mot connu « j'entends partout des voix », et des rapports dialogiques entre elles », Todorov 1981 : 38), et se demande s'il y a bien « des énoncés qui ne bruissent d'autre [sic] voix que de celle du sujet énonciateur ».

4.4 Instances énonciatives

Ducrot, on l'a vu, distingue quatre types de personnages ou d'instances énonciatives : le producteur empirique, deux locuteurs (L_1 et λ) et l'énonciateur. Dans son analyse du DD, il distingue en outre, terminologiquement, entre locuteur premier et locuteur second¹⁹ (1984 : 196).

La ScaPoLine supprime le terme d'énonciateur (« nous avons été amenés à abandonner certains termes ducrotiens, tels que celui

¹⁹ Ces deux locuteurs n'ont évidemment pas le même statut : s'ils s'inscrivent dans l'énoncé par la marque du pronom *je*, seul le premier pourrait être considéré aussi comme le « metteur en scène » et le responsable de l'énonciation *hic et nunc* ; le second est mis en scène et donc hiérarchiquement inférieur au premier.

d'énonciateur' [...] », Nølle et al. 2004 : 20), et établit une classification en sept à-d (cf. *supra* § 2.4).

Le système de Bres fonctionne par paires : deux énonciateurs (E_1 et e_1) – dont le statut est différent de celui des énonciateurs chez Ducrot – deux énonciataires (E_2 et e_2) et deux locuteurs (locuteur enchaînant L_1 et enchaîné l_1). On note même dans Bres et Verine (2002 : 167) un interlocuteur l_2 sans indication de ce qui le distingue de l'énonciataire e_2 .

a) *Le locuteur*

Personnage central chez Ducrot, le locuteur cumule plusieurs rôles : responsable de l'énonciation, metteur en scène des énonciateurs (et du locuteur second dans le DD). Désigné (éventuellement) dans l'énoncé par les marques de première personne, il a deux formes, L et λ . Il peut être absent de l'énoncé, notamment dans les énoncés historiques, qui ont toutefois un énonciateur. Les phrases-interjections comme *Ouf !* (1984 : 200) semblent en revanche être des phrases avec *locuteur* mais sans *énonciateur*.

Chaque Bres, le locuteur (L_1 et l_1) est un personnage secondaire dans la théorie et les analyses. C'est « l'instance de prôfération du discours » (Destré, Siblot et Verine 2001 : 171), le sujet parlant de Bally (Bres et Nowakowska 2005 : 4). Il est responsable de l'actualisation phonétique ou graphique de l'énoncé E ou e (Bres et Verine 2002 : 163), mais ne semble pas être l'équivalent du producteur empirique.

Le locuteur *enchaîné* peut parfois ne laisser aucune trace dans l'énoncé dialogique (c'est parfois, mais pas toujours, le cas du discours rapporté) (Bres et Verine 2002 : 166).

La ScaPoLine dédouble certaines fonctions du locuteur de Ducrot et les affecte à de nouveaux personnages. Ainsi est instauré LOC, locuteur-en-tant-que-constructeur-du-sens, être discursif toujours présent dans la phrase. LOC peut se mettre en scène sous forme de ses deux²⁰ images, l_0 et L . Cette distinction précise celles faites par Ducrot, d'une part parce que l_0 correspond à L de Ducrot et L à λ , d'autre part parce que dans son analyse de l'ironie Ducrot prévoit le cas où L met en scène une image de lui-même (Ducrot 1984 : 212).

²⁰ Voir trois, selon Nølle (ce volume).

4.5 Les voix-objets (pdv ou énoncés)

Là où chez Ducrot, *locuteur* est hyperonyme mais aussi, suivant les emplois, synonyme de *locuteur en tant que tel* (L) ou de *locuteur en tant qu'être du monde* (N), la ScaPoLine distingue clairement entre LOC et ses images, distinction qui a l'avantage d'éviter la polysémie de *Locuteur* et qui est suivie avec plus de constance que chez Ducrot.

b) L'énonciateur

Chez Ducrot, l'énonciateur, symbolisé par E suivi d'un chiffre, est en fait une variable indiquant un rôle (être qui exprime un pdv et surtout qui peut être considéré comme prenant en charge un pdv); il n'a pas produit d'énoncé ; il est créé par L (« le locuteur, responsable de l'énoncé, donne existence, au moyen de celui-ci, à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes », 1984 : 205, n.i.). Chez Bres, les énonciateurs sont omniprésents dans l'analyse des marqueurs dialogiques. Les deux énonciateurs E1 et e1 sont donnés comme responsables d'énoncés (non de pdv), plus précisément de l'actualisation modale des énoncés en jeu (ils attribuent un modus à un dictum). L'énonciateur e1 est une variable qui peut référer à E1, à E2, à un tiers ou à ON ; E1 semble, lui, être une constante qui réfère (toujours) à « l'instance du sujet » (Bres 1998 : 196). Il ne peut pas être effacé de l'énoncé dialogique E, contrairement au *locuteur* enchassé (cf. *supra*). E1 ressemble parfois fort au locuteur de Ducrot. Ainsi Bres écrit-il que « E1 met en scène l'énonciateur e1 » (1998 : 199, n.i.).

La ScaPoLine dit supprimer les énonciateurs (en tout cas comme terme) et introduit la notion de sources de pdv. Ces sources sont des variables de la structure polyphonique, saturées, à un premier niveau, par les êtres discursifs d'une des trois personnes linguistiques, lesquels sont eux aussi des variables, qui, au niveau de la configuration polyphonique sont (éventuellement) saturées par des individus concrets désignés dans le texte ou l'énoncé. Les sources correspondent aux énonciateurs de Ducrot.

Une différence théorique importante entre la ScaPoLine et Ducrot est que dans la ScaPoLine, le locuteur peut lui aussi avoir un pdv, au même titre qu'un tiers individuel ou ON ; chez Ducrot cela est impossible : les pdv sont reliés à des énonciateurs, qui s'assimilent (ou non) au locuteur.

Les voix qui se superposent, Ducrot et les scandinaves les nomment *points de vue*, Bres énoncés actualisés. Ducrot les considère comme de pures entités sémantiques, dépourvues de forme particulière. Qu'ils aient été énoncés ou puissent l'être n'est pas définitoire, même si ce n'est pas impossible (cf. la forme de polyphonie au sujet de laquelle Ducrot parle de « dialogue cristallisé », 2004 : 218).

Les Scandinaives retravaillent la notion de pdv. D'abord en distinguant différents types de pdv (simple, hiérarchique et relationnel), ce que Ducrot ne fait pas explicitement (même si c'est sous-jacent dans son analyse de la négation polémique, puisque les attitudes sont présentées dans une certaine hiérarchie (« l'une, positive, imputée à un énonciateur E₁, l'autre, qui est un refus de la première, imputée à E₂ », 1984 : 215). Puis en retaçonnant le pdv simple : ils le scindent, sur l'initiative de Kroning (1993, 1996), en modus et dictum (telle la phrase de Bally), alors que Ducrot, convaincu de l'impossibilité d'avoir un dictum totalement dépourvu d'éléments subjectifs (*i.e.* d'éléments du modus) auquel s'appliquerait un modus, refuse cette scission, en même temps que la notion de modalité. Dans certaines analyses, les pdv semblent perdre toute attache avec des tours de parole antérieurs (postérieurs ou virtuels) : ils deviennent des « pdv purs outils », des « pdv composantes sémantiques » (c'est le cas notamment chez Kroning).

Les énoncés actualisés de Bres sont eux aussi des unités dotées d'un modus et d'un dictum. Ils sont moins abstraits que le pdv, l'énoncé étant véritablement quelque chose qui a déjà été dit, qui « a donc eu un locuteur » (Bres et Verine 2002 : 164) et à quoi réagit l'énonciateur E1 (accord ou désaccord)²¹. Ces énoncés enchaînés restent donc près de véritables tours de parole d'un dialogue.

La ScaPoLine et Bres ont en commun que les voix (pdv ou énoncés) sont dans des rapports de hiérarchie, point sur lequel Ducrot

ne s'est jamais clairement prononcé.

Une autre différence entre Bres d'un côté et Ducrot et la ScaPoLine de l'autre est que Bres, comme Bakhtine, distingue entre dialogisme interdiscursif et dialogisme interlocutif, distinction qui se par défaut pas position par rapport aux propos qu'il rapporte.

²¹ Le DR – que Bres & Verine (2002) considèrent comme relevant de la polyphonie – constitue sûrement une exception à cela dans la mesure où le locuteur ne prend par défaut pas position par rapport aux propos qu'il rapporte.

laisse ramener au final à une distinction quant à la *nature* des énoncés en jeu : énoncés antérieurs avec lesquels l'énonciateur « dialogue » ou énoncés à venir (de l'énonciataire), sur lesquels l'énonciateur anticipe. L'anticipation, comme phénomène polyphonique, n'apparaît ni chez Ducrot ni dans la ScaPoLine. Cette distinction élargit inévitablement l'éventail des phénomènes relevant de la polyphonie/dialogisme.

4.6 Liens énonciatifs

La ScaPoLine précise pour chaque pdv quel lien ont avec celui-ci le locuteur et/ou les autres é-d : lien de responsabilité, lien d'accord ou lien de réfutation.²²

Chez Ducrot, les liens énonciatifs ne sont pas explicitement nommés. Pour lui, les énonciateurs sont « origine » de pdv (1984 : 211) ; ils « soutiennent » (p. 211), « expériment » (p. 204), « donnent » (p. 225) ou « présentent » (p. 221) des pdv.

Bres ne théorise pas non plus explicitement les liens énonciatifs. Il est évidemment amené à préciser la position de E1 par rapport à e1, saisie en termes de « réfutation » (1998 : 198) ou de « rejet » (p. 203), mais ne précise pas davantage les types de modus, constitutifs des énoncés E et e, qu'il peut y avoir.

4.7 Données décrites

C'est dans Bres (1998, 1999) qu'on trouve l'inventaire le plus complet des phénomènes linguistiques décrits comme relevant d'une pluralité de voix. Si toutes n'ont pas été découvertes par lui – Ducrot ou Nölke en ont repéré plusieurs avant lui – il a le mérite de les avoir rassemblées en un inventaire compact et décrites de façon uniforme, utilisant partout le même outillage²³, les mêmes éléments théoriques, les mêmes principes, le même symbolisme. C'est un peu ce qui manque dans la ScaPoLine, plus occupée avec le développement de son cadre théorique et l'adaptation de celui-ci à l'analyse de textes, que par l'uniformisation et la réanalyse, dans le nouveau cadre, de données déjà traitées comme polyphoniques par Nölke, les polyphonistes scandinaves, Ducrot ou d'autres chercheurs.

²² Le nombre et la nature des liens ne sont pas stabilisés. Nous nous limitons ici aux trois types principaux.

²³ « L'ensemble de ces faits, que nous regrouperons dans la catégorie des marqueurs de dialogisme, relève d'un même phénomène, et peut être analysé à partir des mêmes outils théoriques. » (Bres & Verme 2002 : 161, n.1.).

Point commun aux trois approches : le *discours rapporté* est partout considéré comme un phénomène polyphonique/dialogique. Apparemment, pour Ducrot (1984), seul, le discours direct est concerné ; Bres et Verme (2002), se basant sur la propriété de dédoublement énonciatif, considèrent toutes les formes de discours rapporté et de modalisation en discours second comme des phénomènes de dialogisme, en précisant que dans certains cas le dédoublement énonciatif est *explicite* (cas du DD), dans d'autres *implicite*, devant être « reconstruit par l'analyste » (2002 : 162) (cas de la négation, de la confirmation, mais aussi du DIL et du DDL par exemple).

5 PERSPECTIVES

Nous avons montré dans cet article les principaux points de convergences et de différences de trois théorisations importantes des notions de polyphonie/dialogisme. D'autres théorisations devraient être examinées et comparées à celles présentées ici. En plus, nous nous sommes limités à une comparaison sommaire des cadres théoriques. Il faudrait aussi comparer dans le détail les analyses qu'elles ont produites. Ce sont là des comparaisons qui seront présentées ultérieurement.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE, J.-C. & DUCROT, O., 1983, *L'argumentation dans la langue*, Paris, Mardaga.
- BAKHTINE, M., 1929 [1977], *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit.
- BALLY, Ch., 1965 (4^e éd.), *Linguistique générale et linguistique française*, Bern, Francke.
- BAYLON, Ch. & FABRE, P., 1978, *Grammaire systématique de la langue française : avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*, Paris, Nathan.
- BRES, J., 1988, « Bakhtine, une paternité rétrospective pour la praxématique ? », *Cahiers de Praxématique*, 10, p. 33-55.
- BRES, J., 1996, « Aspects de l'interaction rapportée dans le récit oral conversationnel », *Cahiers de linguistique française*, 3, p. 45-59.
- BRES, J., 1998, « Entendre des voix : de quelques marqueurs dialogiques en français », in BRES J. et al. (éds.), *L'Autre en discours*, p. 191-212.
- BRES, J., 1999, « Vous les entendez ? Analyse du discours et dialogisme », *Modèles linguistiques*, 20, 2, p. 71-86.
- BRES, J., 2001, « Dialogique », « Dialogisme », « Dialogisme (Marqueurs de -) », in DÉTRIE C., SIBLOT P. & VÉRINE B., 2001.
- BRES, J., 2005a, « Sous la surface textuelle, la profondeur énonciative. Ébauche de description des façons dont se signifie le dialogisme de l'énoncé », in HAILET P. P. & KARMAOUTI G., (éds.), *Regards sur l'héritage de Mikhail Bakhtine*, Amiens, Enrage Édition, p. 11-13.
- BRES, J., 2005b, « Savoir de quoi on parle : dialogue, dialogal, dialogique ; dialogisme, polyphonie... », in BRES J. et al., 2005, p. 47-61.
- BRES, J. & NOWAKOWSKA, A., 2004, « Mémoire de voix sans paroles : restriction, extraction... », in LÓPEZ MUÑOZ J.M. et al. (éd.), *Le Discours rapporté dans tous ses états : questions de frontières*, Paris, L'Harmattan, p. 75-80.
- BRES, J. & NOWAKOWSKA, A., 2005, « Dis-moi avec qui tu « dialogues », je te dirai qui tu es... De la pertinence de la notion de dialogisme pour l'analyse du discours », *Marges linguistiques*, 9, 17 p.
- BRES, J. & VÉRINE, B., 2002, « Le brouissement des voix dans le discours ; dialogisme et discours rapporté », *Fait(s) de Langue*, 19, p. 159-170.
- BRES, J. et al. (éds.), 2005, *Dialogisme, polyphonie. Approches linguistiques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- DENDALE, P. & COLTIER, D., 2003, « Point de vue et évidentialité », *Cahiers de praxématique*, 41, p. 105-129.
- DENDALE, P. & TASMOWSKI, L. (éds.), 2001, *Le conditionnel en français. Recherches linguistiques* 25, Metz, Université de Metz.
- DÉTRIE, C., SIBLOT, P. & VÉRINE, B., 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris, Champion.
- DUROCOT, O., 1980, « Analyse de textes et linguistique de l'énonciation », in DUCROT O. et al., p. 7-56.
- DUROCOT, O. et al., 1980, *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
- DUROCOT, O., 1982, « La notion de sujet parlant », *Cahier du groupe de recherches sur la philosophie et le langage*, p. 65-93.
- DUROCOT, O., 1983, « Puisque, essai de description polyphonique », *Rene Romane*, numéro spécial 24, p. 166-185.
- DUROCOT, O., 1984a, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- DUROCOT, O., 1984b, « Polyphonie », *Ladies*, 4, p. 3-30.
- DUROCOT, O., 1984c, « Énonciation », *Encyclopaedia Universalis*, t. VI, p. 1122-11226.
- DUROCOT, O., 1986, « Charles Bally et la pragmatique », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 40, p. 13-37.

- DUCROT, O., 1989, *Logique, structure, énonciation*, Paris, Minuit.
- DUCROT, O., 1993, « À quoi sert le concept de modalité ? », in DITTMAR N. & REICH A. (éds.), *Modalité et acquisition des langues*, Berlin, de Gruyter, p. 111-129.
- DUCROT, O., 2001, « Quelques raisons de distinguer "locuteurs" et "énonciateurs" », *Polyphonie – linguistique et littéraire*, 3, p. 19-41.
- FLØTTUM, K., 2001a, "Linguistic and literary polyphony – some methodological questions", in VAGLE W. & WIKBERG K. (éds.), *New Directions in Nordic Text Linguistics and Discourse Analysis*, Oslo, Novas, p. 113-122.
- FLØTTUM, K., 2001b, « Les liens énonciatifs : tentative d'une nouvelle typologie », *Polyphonie – linguistique et littéraire*, 3, p. 67-86.
- KRÖNNING, H., 1996, *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal 'devoir'*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis.
- KRÖNNING, H., 2005, « Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique », in BRES J. et al., 2005.
- LARCHER, P., 1998, « Le concept de polyphonie dans la théorie d'Oswald Ducrot », in VION R. (éd.), *Les sujets et leurs discours*, Université de Provence, p. 203-224.
- NØLKE, H., 1985, « Le subjonctif. Fragments d'une théorie énonciative », *Langages*, 80, p. 55-70.
- NØLKE, H., 1989, « Modality and Polyphony. A study of some French Adverbials », *Travaux du Cercle Linguistique de Copenhague*, 23, p. 45-63.
- NØLKE, H., 1990, « Formes et emplois des énoncés négatifs : polyphonie et syntaxe de *ne...pas* », *Revue Romane*, 25, 2, p. 223-237.
- NØLKE, H., 1993, *Le Regard du locuteur I. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Kimé.
- NØLKE, H., 1994, *Linguistique modulaire : de la forme au sens*, Louvain / Paris, Peeters.
- NØLKE, H., 1999, « La polyphonie : analyses littéraire et linguistique », *Tribune*, 9, p. 5-19.
- NØLKE, H., 2001a, *Le Regard du locuteur 2. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Kimé.
- NØLKE, H., 2001b, « La Scapoline 2001 : Version révisée de la théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique », *Polyphonie – Linguistique et littéraire*, 3, p. 43-65.
- NØLKE, H., 2002, « La polyphonie comme théorie linguistique », in CAREL M. (éd.), *Les facettes du dire. Hommage à Oswald Ducrot*, Paris, Kimé, p. 215-224.
- NØLKE, H., 2003, « La Scapoline : Introduction à la théorie SCANDINAVE de la POLYPHONIE LINguistique », in STRUNK J. et al. (éds.), *Genres et rhétorique des discours médiatiques*, Alborg, Aalborg University Press, p. 67-88.
- NØLKE, H. & OLSEN M., 2000, « POLYPHONIE : théorie et terminologie », *Polyphonie – linguistique et littéraire*, 2, p. 45-169.
- NØLKE, H., FLØTTUM, K. & NORÉN, C., 2004, *Scapoline. La Théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris, Kimé.
- NORÉN, C., 2000, « Remarques sur la notion de point de vue », *Polyphonie – linguistique et littéraire*, 2, p. 33-44.
- NOWAKOWSKA, A., 2005, « Dialogisme, polyphonie : des textes russes de M. Bakhtine à la linguistique contemporaine », in BRES J. et al., 2005, p. 19-32.
- TODOROV, T., 1981, *Mikhail Bakhtin, le principe dialogique*, Paris, Seuil.

RECHERCHES LINGUISTIQUES

NUMERO 28

Le sens et ses voix

**Dialogisme et polyphonie
en langue et en discours**

sous la direction de
Laurent PERRIN

UNIVERSITÉ PAUL VERLAINE - METZ